

CONDITIONS DE RESERVATION D'UNE LOCATION 2024

- Minimum 7 NUITS du Samedi au Samedi (en saison)
- Heure d'arrivée de 16H à 19 H. Heure de départ : de 8 H à 10 H.
- La réservation ne devient effective qu'avec notre accord et après réception de votre contrat de réservation dûment rempli et signé, accompagné de votre acompte et des frais de réservation, la taxe de séjour sera à payer en plus. le jour de votre arrivée Il vous sera adressé une confirmation de votre paiement soit par courrier ou par e-mail En aucun cas, le nombre de locataires ne peut être dépassé.

8 personnes MAXIMUM pour les mobil-home de 3 chambres (idéal 6 personnes)

7 personnes MAXIMUM pour les mobil-home de 2 chambres (idéal 5 personnes)

4 personnes MAXIMUM pour les chalets évasion (idéal 3 personnes)

6 personnes MAXIMUM pour les chalets rêve (idéal 4 personnes)

4 personnes MAXIMUM pour les huttes marmotte 2 personnes MAXIMUM pour les huttes écureuil

Si le nombre de personnes est différent à l'arrivée (ou durant le séjour) de celui initialement prévu, la correction en sera aussitôt effectuée. Le solde du séjour devra être obligatoirement acquitté au camping 30 jours avant votre arrivée. Si le solde n'est pas versé à la date convenue, votre réservation sera automatiquement annulée. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

- Les animaux sont acceptés dans les locations de chalets et de huttes en accord avec le gestionnaire du camping et moyennant un coût de 3€/jour/animal (à régler le jour de l'arrivée)
 - Les tentes et voitures supplémentaires sont strictement interdites,
- Deux cautions : 1 X 200 € + 1 X 80 €/semaine louée pour les chalets et mobil-home, et de : 1X 90 € + 1X 80 € pour les huttes seront demandées à la remise des clés. Elles seront restituées après inventaire le jour du départ et après déduction pour le matériel éventuellement manquant ou détérioré.

Le ménage est à la charge du locataire, s'il n'a pu être fait ou s'il n'est pas satisfaisant, le forfait ménage sera exigé au prix de 80 € par semaine louée.

Si pour une raison quelconque, la durée du séjour est écourtée, le montant total du séjour demeure acquis au camping

- Les invités doivent être impérativement déclarés à l'accueil (autorisés de 10H00 à 19H00) et les suppléments **seront payés à la réception**, PRIX par invité : 6,50 € / jour / invité
- Toute personne doit se conformer au règlement intérieur du camping (y compris celui de la piscine)
- **La réservation prend effet le jour de votre arrivée à partir de 16H** et se termine le jour de votre départ **avant 10H impérativement.**
- **En juillet et Août aucune arrivée ne pourra être prise en compte après 21H.**
- En Mai et Juin consultez nous. Pour toute arrivée tardive nous vous demandons de nous prévenir en avance.
- Ménage non inclus dans le prix de location. Forfait ménage : 80 €/semaine louée, nous prévenir 2 jours avant votre départ.
- Aucun mineur ne sera accepté à séjourner sur le camping non accompagné de ses parents- Une location est louée nominativement et ne pourra en aucun cas être sous louée -

CONDITIONS D'ANNULATION D'UNE LOCATION 2024

- Pour tout retard non signalé, la location devient disponible 24 H après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. - Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée
- En cas d'annulation, plus de 2 mois avant la date du séjour, l'acompte sera restitué par le camping mais pas les frais de réservation, - En cas d'annulation moins de 2 mois avant l'arrivée sur les lieux, qu'en cas de force majeure (maladie grave, décès d'un proche, licenciement avant l'arrivée dans les lieux), un justificatif vous sera demandé et les frais de réservation ainsi que l'acompte resteront acquis au camping,
- En cas d'annulation moins de 1 mois avant l'arrivée sur les lieux ou si vous ne vous présentez pas et pour quelque raison que ce soit, la totalité du montant du séjour réservé sera redevable ou restera acquise au camping. - Aucun remboursement n'est prévu en cas d'interruption de séjour

- **ASSURANCE** : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait (dans la location et dans le camping) Il est invité à souscrire un contrat de type villégiature pour ces différents risques (annulation de séjour et autres....)Une assurance chez notre partenaire **www.campez-couvert.com** est disponible sur leur site internet

- **DIVERS** : Le camping se réserve le droit d'utiliser tous supports photographiques où vous pourriez apparaître en vue de ses publications ultérieures - La direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de vos biens personnels

En cas de litige, les tribunaux d'Aurillac sont seuls compétents. Je reconnais avoir pris connaissance de vos conditions de réservation et déclare les accepter

Le Propriétaire

Le Locataire

A :
Lu et approuvé, signature

Le :

A :
Lu et approuvé, signature

Le :